

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 août 2012

CP 12/08-20

L'an deux mil douze, le 27 août à 12 h 15, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la Base de Plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**REGIE DE RECETTES DU CENTRE UNIVERSITAIRE : EXTENSION DE
L'OBJET DE LA REGIE, AUGMENTATION DE L'ENCAISSE**

Par délibération du 21 avril 2011, l'Assemblée Départementale a délégué à la Commission Permanente les attributions relatives aux régies d'avances et de recettes : création, modification, suppression, approbation des tarifs.

C'est dans ce cadre que je sou mets à votre examen ce dossier concernant l'élargissement de l'objet de la régie de recettes du Centre Universitaire ainsi que l'augmentation de l'encaisse maximale.

La délibération du Conseil Général en date du 17 mai 2004 a institué une régie de recettes auprès du Département de Tarn et Garonne pour l'encaissement des recettes du Centre Universitaire relatives aux cartes programmées jetables vendues aux étudiants pour leur permettre de reproduire des documents imprimés.

A la rentrée 2012-2013, conformément à la politique de développement de la Vie Etudiante portée par le Conseil Général, il est proposé aux étudiants la vente de passeports culturels et sportifs déclinés comme suit :

- 1 pass culture d'une valeur de 25 euros,
- 1 pass cinéma d'une valeur de 10 euros,
- 1 pass sport d'une valeur de 20 euros.

L'objet de la régie doit donc être élargi afin de tenir compte de cette nouvelle offre.

De plus, la valeur des pass étant relativement importante, le volume encaissé par le régisseur devrait augmenter de manière significative. Aussi, afin de pouvoir encaisser ces nouveaux produits dans de bonnes conditions, il est proposé d'augmenter l'encaisse pour la porter de 200€ à 1 000€, les modes de paiement actuels (numéraire ou chèques) restant les mêmes.

M. le Payeur Départemental a émis un avis favorable à ces modifications par courrier en date du 18 Juillet 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis favorable de M. le Payeur Départemental,

Vu la délibération de la commission permanente du 17 mai 2004 instituant une régie de recettes au centre universitaire,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'élargissement de l'objet de la régie, compte tenu des offres suivantes :
 - 1 pass culture d'une valeur de 25 euros,
 - 1 pass cinéma d'une valeur de 10 euros,
 - 1 pass sport d'une valeur de 20 euros.

- Décide à cet effet d'augmenter l'encaisse pour la porter de 200 € à 1 000 €, les modes de paiements actuels (numéraires ou chèques) restants les mêmes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,